



Procès-verbal n°9

Séance extraordinaire du jeudi 24 mars 2022 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2022
3. Nomination d'un membre de la commission de fusion en remplacement de Armand Ducraux (ELT), démissionnaire
4. Nomination d'un membre de la commission d'urbanisme en remplacement de Armand Ducraux (ELT), démissionnaire
5. Nomination d'un membre de la commission des infrastructures en remplacement de José Geijo (PVL), démissionnaire
6. Rapport du Comité de pilotage aux Conseils généraux concernant le projet de fusion des communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la cession du camping de La Tène par l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) pour la cession du camping de La Tène, une demande de crédit d'engagement de 237'000 francs pour l'aménagement des extensions des zones publiques ainsi qu'une demande de crédit supplémentaire au budget 2022 pour un mandat de gérance du camping pour la saison 2022
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adaptation du règlement concernant le service de taxi
9. Interpellations et questions
10. Lettres et pétitions
11. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
12. Divers

La présidente Monique Calame (ELT) ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal et du Conseil général, à la presse ainsi qu'au public.

La présidente : « Mesdames, Messieurs, lors de notre dernière séance du 24 février, alors que nous tombions le masque pour faire apparaître nos vrais visages, nous pensions franchir un nouveau pas ce soir en se rapprochant les uns des autres. Que nenni ! Par mesure de prudence, les cas Covid ne baissant pas – nous en serons témoins ce soir avec les absents – nous maintenons cette mesure en espérant la lever en mai.

Avant de donner la parole à Mme Isabelle Paroz pour l'appel, je demande aux Vert·e·s de bien vouloir désigner un des leurs pour remplacer notre vice-présidente, Mme Teresa Remexido. »

En l'absence de la vice-présidente du bureau Teresa Remexido, elle invite **Storrer Vincent** (Les Vert·e·s) à la remplacer et à prendre place à côté d'elle.

La présidente passe au point 1.

1. Appel

La secrétaire **Isabelle Paroz** (PLRT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 37 membres suivants (y.c. la présidente) :

- | | |
|---|--|
| 1. Albert Patrick (PVL) | 20. Hug Stéphane (PLRT) |
| 2. Amez-Droz Jérôme (PLRT) | 21. Imer Ling (PLRT) |
| 3. Amez-Droz Tristan (Les Vert·e·s) | 22. Issemann Philippe (PLRT) |
| 4. Bajrami Belul (PVL) | 23. Jolidon Daniel (PLRT) |
| 5. Binggeli Maurice (PSLT) | 24. Kummer Raphaël (PLRT) |
| 6. Brönnimann Erich (ELT) | 25. Luthi Michel (ELT) |
| 7. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 26. Mané Corinne (PSLT) |
| 8. Butin Tammy (PLRT) | 27. Maurissen Alain (PVL) |
| 9. Calame Monique (ELT) | 28. Paroz Isabelle (PLRT) |
| 10. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 29. Paviet-Salomon Bertrand (Les Vert·e·s) |
| 11. Caron Simone (PSLT) | 30. Perrinjaquet Denis (PSLT) |
| 12. Chassot Nadia (PLRT) | 31. Pires Gomes Fernando (suppléant ELT) |
| 13. Clottu Edouard (suppléant Les Vert·e·s) | 32. Planas Clémence (Les Vert·e·s) |
| 14. Cortina Céline (PLRT) | 33. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 15. Degiorgi Edith (ELT) | 34. Ryser Frédéric (PLRT) |
| 16. Fridez Alain (suppléant PLRT) | 35. Smith Ted (PLRT) |
| 17. Glardon Philippe (PSLT) | 36. Storrer Vincent (Les Vert·e·s) |
| 18. Gonçalves Sylvie (PLRT) | 37. Vaucher Pascal (ELT) |
| 19. Gremaud Gérard (suppléant PSLT) | |

Excusés :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Amez-Droz Laurent (PLRT) | 5. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 2. Bensimon Nathaniel (ELT) | 6. Mendy Vincent (Les Vert·e·s) |
| 3. Carvalhal Alvaro (Vert·e·s) | 7. Remexido Teresa (Les Vert·e·s) |
| 4. Gomes Bruno (PVL) | 8. Rieder Lionel (PLRT) |

Par conséquent, **la majorité est fixée à 19.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Butin Yannick (PLRT), membre
Dubosson Valérie (Les Vert·e·s), vice-secrétaire
Hoffmann Heinz (PLRT), président
Rotsch Daniel (PSLT), vice-président

Excusé :

Eugster Martin (ELT), secrétaire

La présidente : « Mesdames, Messieurs, s'agissant de l'ordre du jour, il y a un petit rectificatif au point 6. Je pense qu'il est toujours question de la fusion de 4 communes, vous l'aurez certainement corrigé vous-mêmes et ajouté le nom de la commune de Saint-Blaise. »

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2022

La présidente : « Mesdames, Messieurs, bien que le procès-verbal ne soit pas arrivé dans les temps, vous vous souvenez toutes et tous de la dernière séance que, malheureusement, l'on ne peut pas qualifier de rondement menée. Au contraire, quelques cafouillages l'ont animée et surtout allongée, d'où la difficulté à sa rédactrice de tenir les délais d'envoi. Je pourrais dans ce cas de figure demander le report de son approbation, mais je ne le ferai pas, étant certaine que vous avez trouvé une poignée de minutes pour le parcourir. »

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2022 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Nomination d'un membre de la commission de fusion en remplacement de Armand Ducraux (ELT), démissionnaire

Est nommé tacitement : **Edith Degiorgi (ELT)**

– Applaudissements –

4. Nomination d'un membre de la commission d'urbanisme en remplacement de Armand Ducraux (ELT), démissionnaire

Est nommé tacitement : **Erich Brönnimann (ELT)**

– Applaudissements –

5. Nomination d'un membre de la commission des infrastructures en remplacement de José Geijo (PVL), démissionnaire

Est nommé tacitement : **Belul Bajrami (PVL)**

– Applaudissements –

6. Rapport du Comité de pilotage aux Conseils généraux concernant le projet de fusion des communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise

La présidente donne la parole au président de la commission de fusion.

Pascal Vaucher (ELT), au nom de la commission de fusion : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en 2018, suite à l'impulsion de la commune d'Enges, les autorités politiques des quatre communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise ont reconstitué leurs commissions de fusion respectives. Ces dernières ont proposé la réalisation d'un sondage de la population accompagné d'une demande de crédit, qui ont été acceptés par les législatifs des quatre communes en mai 2019.

Réalisé par MIS Trend en début 2020, les résultats du sondage présentés en juin 2020 ont mis en évidence des intentions de vote favorables pour le projet de fusion à quatre communes dans toutes les communes concernées. Les résultats du sondage mettent enfin en évidence qu'une majorité des sondés interrogés ne souhaitent pas une fusion à un autre niveau que celui des quatre communes proposé (40% à 48% selon les communes). Le sondage a également mis en évidence que si une proportion importante des sondés était favorable à l'idée d'une fusion, seul un projet solide était susceptible de concrétiser l'union des quatre communes lors d'un vote populaire.

Sur cette base, les quatre Conseils généraux ont approuvé la mise en place d'un comité de pilotage (ci-après COPIL) pour une phase préparatoire lors de leurs séances respectives, le 16 septembre 2021 en ce qui concerne le Conseil général de La Tène.

Le COPIL en charge de cette phase est composé de deux conseillers communaux ou conseillères communales par commune et d'un délégué de la commission de fusion issue du Conseil général de chacune des quatre communes.

Les tâches confiées au COPIL sont les suivantes :

- a. établir un calendrier (feuille de route) et un budget fixant les prochaines étapes vers un processus de fusion

- b. mettre en place les divers groupes de travail et leur mandat
- c. définir les engagements des communes durant les différentes phases du processus de fusion
- d. préparer un rapport intermédiaire à l'attention des quatre Conseils généraux sur les acquis de la phase préparatoire

Le rapport du COPIL a pour objectif de présenter à votre Autorité la synthèse des travaux réalisés lors de cette phase préparatoire. À travers ce rapport, le COPIL soumet à votre appréciation une proposition de processus de travail devant aboutir à l'élaboration d'une convention de fusion.

Les étapes des travaux à réaliser, la gouvernance du processus, la concertation intercommunale, les thématiques des groupes de travail, le calendrier ainsi que le budget nécessaire à la concrétisation des travaux ont été définis par le COPIL et sont présentés dans le rapport, de même que la charte d'engagement.

Le budget, relativement important, est réparti entre les communes au prorata de leur nombre d'habitants. Il inclut l'engagement d'un expert en finances communales afin d'établir un budget et un coefficient réaliste pour la future commune. La partie communication est également très importante. Elle s'articule au travers de différents médias (blog, journaux, site web, etc.) tout au long du processus, jusqu'à la votation populaire. L'accompagnement par objectif, non seulement du COPIL, mais également des groupes de travail, est indispensable pour respecter le calendrier et finaliser le processus de fusion lors de cette législature.

La convention de fusion, en cas d'acceptation par les quatre Conseils communaux (mars-avril 2023), sera ensuite transmise pour votation aux Conseils généraux des communes concernées (juin 2023). Elle sera présentée à la population des quatre communes en vue d'une votation populaire d'ores et déjà planifiée le 26 novembre 2023, uniquement en cas de vote positif de chacune des autorités législatives d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise.

La commission de fusion de La Tène a accepté à l'unanimité le rapport du COPIL et la charte d'engagement. Elle vous encourage à en faire de même.

Je reste à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions. Merci de votre attention. »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Hoffmann Heinz (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, vous avez écouté la présentation du président de la commission de fusion et co-président du COPIL. Le Conseil communal soutient la fusion et peut confirmer que vous avez mandaté le Conseil communal ainsi que la commission de fusion pour préparer la mise en place d'une procédure de fusion avec pour objectif de vous transmettre un rapport et une charte entre les quatre communes, ce qui est fait aujourd'hui.

Les quatre communes présenteront ces deux dossiers lors de leurs séances du Conseil général ces prochains jours.

Le fond de ce rapport traite des tâches qui seront attribuées aux communes et à la population, du choix des intervenants, de la manière d'atteindre notre but et le montant nécessaire.

Tous ces éléments sont maintenant à votre disposition afin de prendre position sur une éventuelle fusion en 2024.

Nous vous demandons de voter ce soir, soit :

- d'accepter de confier le mandat au COPIL et à la commission de fusion pour qu'ils puissent suivre la procédure de fusion et le calendrier en travaillant sur tous les aspects spécifiques de la future commune fusionnée, comme les ateliers, la nouvelle appellation de la commune, le point d'impôt et l'importance de cette fusion pour la population, tout ceci dans le but d'élaborer un véritable projet de société pour la future commune fusionnée
- ou de refuser ce rapport et la demande de crédit d'étude, mettant ainsi fin à la fusion à quatre, qui s'arrêterait là

Vous avez également la possibilité de refuser ce rapport et la demande de crédit d'étude, mettant ainsi fin à la fusion à quatre communes.

Merci de nous donner le feu vert afin que nous puissions poursuivre notre projet. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, notre rapporteur désigné ayant été empêché au dernier moment de participer à cette séance, nous nous voyons contraints et dans l'obligation de quelque peu improviser.

Ceci dit, les documents qui nous sont soumis ce soir, d'excellente qualité, ont été examinés avec la plus grande attention par notre groupe lors de sa dernière séance du 14 mars écoulé. Nous avons relevé notamment – et cela est essentiel pour réussir une fusion – que la population sera particulièrement invitée à participer à ce processus. Nous avons pu voir lors des éditions ratées précédemment, que c'était peut-être quelque chose qui avait manqué et qui avait fait que malheureusement, tout le monde n'avait pas bien compris de quoi il s'agissait. Nous ne pouvons qu'inviter les populations desdites communes à participer activement lorsqu'elles recevront des invitations.

Notre groupe a accepté à l'unanimité les documents présentés et se réjouit de l'avancement futur de ce projet. Merci. »

Maurice Binggeli (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 17 mars le PSLT a débattu au sujet du contenu du rapport présentant le futur projet de fusion.

Vous le savez, le PSLT, dès la naissance de cette hypothèse de fusion à quatre communes, s'est montré très sceptique, non au sujet d'une fusion, mais spécifiquement à ce projet de fusion à quatre communes.

Le rapport permettant au final de chiffrer une demande de crédit de 421'173 francs dont 195'000 francs à la charge de la commune de La Tène permet de réaliser des approfondissements sur de nombreux thèmes cruciaux et pose différentes priorités du processus de fusion.

Selon la conclusion du rapport, cette fusion permettra avant tout de proposer et de développer un « projet de société » centré sur la population et les services qui lui sont offerts.

Cet objectif noble et ambitieux serait réalisable s'il n'était pas mis en péril par la plupart des autres objectifs annoncés dans le rapport.

Je ne citerai que les deux principaux soit :

Premièrement, l'objectif central déclaré : l'optimisation du rapport prestations/fiscalité. Il s'agira à la fois d'avoir un taux d'impôt attractif, tout en définissant les contours d'une organisation communale refondée, notamment par l'internalisation de nombreuses prestations.

Puis, au point 7 de la charte, en s'engageant à garantir aux actuels employés et employées communaux de nos quatre communes une place de travail au sein de la nouvelle commune.

Nous ne pensons pas que la magie d'une fusion pourra miraculeusement transformer un administrateur ou responsable technique en architecte ou ingénieur. Il sera alors nécessaire de formaliser de nouveaux engagements donc des coûts supplémentaires.

Et cela en maintenant un taux d'impôt attractif. Voilà le deuxième miracle de la fusion. Afin de garantir l'atteinte des nobles objectifs déclarés dans le rapport, il est indéniable que ce n'est qu'avec un bassin de population plus important que 11'000 âmes que nous pourrions y arriver.

Vous avez certainement toutes et tous lu ou entendu les informations régionales dans la presse locale de ces dernières semaines. Milvignes qui se rend compte qu'avec son bassin de population de près de 10'000 habitants la situation n'est pas viable et espère une fusion avec Boudry et Cortailod qui agrandirait son bassin à plus de 20'000 habitants.

La situation de la Grande Béroche n'est pas plus enviable avec ses 9'000 âmes.

Elles ne font que confirmer notre analyse et notre position.

Nous entendons souvent, lors des échanges avec les partisans de la fusion, que cette fusion est une étape qui permettrait à terme, si la situation le demande, d'élargir le périmètre et donc le bassin de population plus tard.

Nous pensons qu'il est temps d'ouvrir les yeux et les oreilles sur ce qui se passe à l'ouest du canton pour éviter de reproduire ce fiasco chez nous.

La majorité du parti socialiste de La Tène ne peut pas soutenir ce projet de fusion en sachant que ce ne sera qu'une étape qui coutera au total plusieurs millions de francs à la population sans que celle-ci en tire un quelconque avantage dans sa vie quotidienne.

Ayons le courage politique d'une vision à long terme pour notre population et non le bénéfice retiré à court terme, au profit d'éventuelles majorités politiques que cette fusion permettrait peut-être de conserver.

Le PSLT n'est pas contre une fusion mais pour une fusion réaliste qui permettra d'atteindre les objectifs déclarés, donc une fusion à plus grande échelle.

C'est pour cette raison que la majorité du PSLT s'abstiendra lors du vote de l'entrée en matière et du vote sur cet objet. Merci. »

La présidente : « Mesdames, Messieurs, je fais un petit pas en arrière et je donne la parole à M. Ryser pour la commission financière.

Frédéric Ryser (PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa dernière séance, la commission financière s'est penchée sur le rapport de projet de fusion des communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise, ainsi que sur la demande de crédit d'étude de 195'000 francs.

La commission salue le fait que les travaux avancent et que nous allons, nous semble-t-il, dans la bonne direction.

Cependant, nous nous sommes tout de même posé quelques questions, au niveau de certains coûts, comme ceux liés à la communication, relativement élevés par rapport au total. Il est de l'avis du Conseil communal et d'une majorité de votre commission, qu'il est important d'allouer des montants éventuellement plus importants en pourcentage du budget que ce qu'il est habituellement dédié à la communication, afin de pouvoir s'assurer de communiquer de manière adéquate, large et ainsi atteindre l'ensemble de la population concernée. La communication, au travers de différents supports est prévue tout au long de la phase d'étude, jusqu'à la votation populaire.

Un second point a également monopolisé une partie des discussions : le personnel communal des communes concernées par la fusion. En effet, la question s'est posée de savoir comment il sera possible de garantir que l'ensemble du personnel sera conservé, alors que l'on sait déjà que certaines fonctions vont être triplées, voir quadruplées, alors que l'on sait que ces fonctions ne nécessiteront qu'une personne. Là est probablement toute la puissance et la magie de la politique dans les projets de fusions. Il est cependant clair qu'il s'agira de faire attention à ce point non seulement par rapport à son volet financier, mais surtout sur son volet humain. On ne joue pas avec les collaboratrices et collaborateurs communaux. Il s'agit là d'un thème important en termes de communication également.

La commission financière gardera un œil grand ouvert sur ce thème.

Nous soulignons également la qualité du rapport et en remercions les auteurs.

Pour le reste, votre commission soutient ce rapport de projet de fusion.

Suite aux discussions, la commission s'est prononcée pour donner un préavis positif par 6 voix pour et 1 abstention. Merci. »

La présidente redonne la parole aux groupes.

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 11 mars dernier, le parti Vert'Libéral de La Tène a étudié avec attention le rapport du comité de pilotage aux Conseils généraux concernant le projet de fusion des communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise, ainsi que la demande de crédit d'étude de 195'000 francs, la charte d'engagement et la planification du processus de la fusion.

Un processus en continuation afin de définir tous les paramètres d'une fusion réussie et intéressant pour les communes engagées !

Le projet de fusion n'est pas étranger pour nous vu que dans un passé pas très lointain nous avons déjà beaucoup investi dans deux projets de fusion de l'Entre-deux-Lacs. Malheureusement ces deux projets ont capoté.

Nous avons estimé que le vocabulaire du rapport est très administratif et trop long. Nous espérons à l'avenir un rapport qui soit expliqué avec des phrases plus simples.

Le groupe Vert·Libéral tient à remercier le comité de pilotage pour le rapport et accepte à l'unanimité le projet ainsi que la demande de crédit de 195'000 francs.

Nous soutenons la charte d'engagement et la planification du processus de fusion. Merci pour votre attention. »

Vincent Storrer (Les Vert·e·s), au nom des Vert·e·s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les Vert·e·s de La Tène remercient le COPIL pour ce rapport qui nous a permis de prendre connaissance des grandes lignes qui guideront ce projet de fusion et sa planification.

Nos échanges, interrogations, doutes ont surtout porté sur les points suivants :

Au niveau financier, cela représente un montant conséquent engagé sans aucune garantie, pour l'instant, que la fusion aura vraiment lieu.

Dans un premier temps, malgré l'internalisation de certaines prestations, on aura fort probablement trop de dotations en personnel communal, donc pas d'économies malgré l'internalisation de certaines prestations. Encore faut-il que les compétences nécessaires soient existantes à l'interne.

L'important est de soigner la communication à tous, autorités et population pour favoriser l'adhésion au projet et sa réussite.

Nous avons constaté avec satisfaction qu'une votation de la convention de fusion est prévue dans la planification avant la votation populaire.

Lors de notre séance du 17 mars, nous avons donc voté favorablement à l'unanimité des membres présents l'arrêté concernant la deuxième phase des travaux préparatoires, la charte d'engagement, la planification du processus ainsi que la demande de crédit d'étude de 195'000 francs. Merci. »

Jérôme Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à l'instar des collègues de l'ELT, nous improvisons également un peu.

Ce sujet a été traité lors de notre séance de groupe de jeudi dernier. Il n'a pas fait long débat, contrairement aux autres objets à l'ordre du jour, comme le camping, sur lequel nous avons passé passablement de temps. Le service de taxi nous a également pris beaucoup de temps.

Nous avons constaté que ce dossier suit un beau processus, est bien conduit et bien accompagné par le président de la commission de fusion, mais également par les deux membres du Conseil communal qui font partie du COPIL. Il n'est pas nécessaire de refaire le débat à chacune de nos séances, étant donné que nous en discutons régulièrement.

Au sein de notre groupe, nous pensons que la politique des petits pas est la bonne méthode, en suivant l'adage « hâte-toi lentement ». Il s'agit de prendre en considération la population, la société civile, mais également le personnel de l'administration communale. C'est à nos yeux un point fondamental. Nous constatons que cela a été fait et que ce projet est conduit avec sérieux.

Les débats qui ont eu lieu au sein de notre groupe avaient trait aux éléments suivants :

- l'internalisation des postes ; qui dit internalisation des postes dit internalisation des charges et des coûts, mais cela en vaut la peine lorsque l'on fait appel à des experts à l'externe qui coûtent plus cher ; nous souhaiterions que la politique d'internalisation ne soit pas unique, mais que l'on y réfléchisse à chaque fois si en internalisant une économie peut être faite ou non
- certains ont dit que Saint-Blaise ne doit pas être le nombril du monde ; ces derniers se reconnaîtront dans notre groupe ; nous le voyons dans l'ordre du jour de la séance de ce soir ; Saint-Blaise ne figurait pas dans le listing des communes faisant partie de la fusion, ce qui en fait un signal intéressant ; il faudra être attentifs afin que tout ne se concentre pas à Saint-Blaise : il s'agit d'une question d'équilibre
- les coûts vont certainement augmenter au début et les économies d'échelle feront leur effet dans la durée, nous en sommes convaincus
- le coefficient fiscal, pour lequel nous sommes totalement alignés avec les camarades du parti socialiste ; il devrait être attractif, mais également aligné sur le coefficient le plus bas des communes

qui fusionnent ; en effet, nous pouvons d'ores et déjà parier que le village qui verrait son taux d'impôt augmenter ne soutiendra pas la fusion.

En définitive, le PLRT soutient unanimement le projet de rapport. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée par 30 voix pour et 6 abstentions.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 30 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la cession du camping de La Tène par l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) pour la cession du camping de La Tène, une demande de crédit d'engagement de 237'000 francs pour l'aménagement des extensions des zones publiques ainsi qu'une demande de crédit supplémentaire au budget 2022 pour un mandat de gérance du camping pour la saison 2022

La présidente : « Mesdames, Messieurs, ce point de l'ordre du jour comporte un rapport menant au vote de trois arrêtés. Nous procéderons à leur vote dans l'ordre de numérotation des annexes. »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le rapport qui vous est soumis ce soir est une étape décisive non seulement pour l'avenir de notre camping, mais également pour toute la zone touristique de La Tène. Votre Autorité est appelée à prendre position sur des arrêtés qui modifieront fondamentalement et durablement le camping de La Tène, le visage de la zone touristique ainsi que les tâches incombant à l'administration communale pour l'exploitation du camping.

Nous nous trouvons à la croisée des chemins et le rapport du Conseil communal est bien plus que le fruit de nombreuses heures de travail depuis le début de cette législature. Il prend en compte les très nombreuses années de réflexion durant lesquelles commissions et Conseils communaux se sont penchés sur ce sujet. Il est le résultat d'une maturation des idées et des différentes possibilités qui ont pu être étudiées comme solution à la gestion du camping de La Tène.

Ces années de travail ont permis notamment de conclure que la gestion d'un camping est peu compatible avec le fonctionnement et les tâches d'une administration communale. La gestion du personnel d'un camping est par exemple soumise à de fortes fluctuations saisonnières et il est aussi très difficile d'avoir la réactivité et les impulsions nécessaires pour s'adapter aux tendances des voyageurs. Si le Conseil général semblait assez convaincu de ces principes, restait encore à trouver la meilleure option pour externaliser ces tâches.

Vous l'avez su, suite à l'appel d'offre à investisseurs, cinq projets complets ont été déposés.

Ces projets ont été présentés de manière anonymisée et détaillée lors de plusieurs séances de la commission CSLT. La commission financière a pour sa part été informée des aspects financiers des différents dossiers.

Ces projets ont été évalués selon des critères établis en collaboration avec une juriste spécialisée en marchés publics, qui a par ailleurs accompagné et intégré le groupe de travail « Avenir camping » durant toute la procédure. Rappelons toutefois que cette procédure elle-même n'était pas soumise à la loi sur les marchés publics.

Ces critères d'évaluation figurent dans la présentation annexée au présent procès-verbal.

Un premier critère essentiel devait absolument être rempli, à savoir que le projet devait être basé sur un DDP et respecter le périmètre prévu par ce DDP.

Ensuite, les critères suivants ont été notés :

- la capacité d'investissement et la stabilité financière du candidat
- l'aspect novateur du projet
- l'impression générale du dossier
- le montant de l'offre financière (rente annuelle sans le port)

- le concept de transition (perte de revenu/traitement des résidents/date de reprise)
- le tourisme de passage à favoriser
- les aspects écologiques du concept (énergie, biodiversité, mobilité)
- l'entretien des espaces publics
- une offre touristique abordable
- l'impression générale du projet
- les expériences et références du candidat

Deux projets étaient relativement conservateurs puisqu'ils laissaient une large part aux emplacements résidentiels. Ces projets ont donc été écartés car ils ne remplissaient pas le critère demandant de favoriser le tourisme de passage et les évaluations des autres critères ne permettaient pas de compenser ce manquement. Les trois autres projets proposaient une augmentation du tourisme de passage tout en maintenant une offre pour les résidents saisonniers. Sur ces trois projets, l'un d'eux n'a pas été retenu en raison de son offre financière jugée insuffisante, tandis qu'un autre ne respectait pas le périmètre du DDP.

Le projet restant, celui du TCS, s'est par conséquent distingué sur plusieurs critères, entre autre par son offre financière, par l'aspect novateur du projet, par la grande part dédiée au camping de passage, par son expérience et sa stabilité institutionnelle. Dans son nouveau projet, le TCS a également su tenir compte de l'aspect social lié aux locataires actuels du camping, dont certains passent leurs vacances au camping de La Tène depuis des décennies. Le TCS a ainsi proposé une solution en étapes rendant la transition plus douce et surtout laissant davantage de temps aux locataires avant que le camping ne change totalement de visage. Les engagements environnementaux du TCS sont également forts et novateurs par rapport à ce qui est pratiqué dans les autres campings du groupe. Le règlement d'application de la loi cantonale sur l'énergie devra évidemment être respecté pour toutes les constructions du camping, mais le TCS les dépasse à travers ses engagements sur le développement durable en proposant des mesures dans d'autres domaines que ceux de la construction. Afin que ces engagements soient respectés, le Conseil communal veillera à ce que ceux-ci soient intégrés à l'acte notarié liant le TCS pour les 40 prochaines années.

Le Conseil communal tient ici à remercier encore une fois les autres candidats non retenus. Certains ont mis énormément d'énergie et d'espoir dans l'élaboration de leur projet. Le Conseil communal a été sensible à leur vision du camping de La Tène et chacun des projets apportait des éléments intéressants. Cependant, la sélection devait se fonder sur des critères fixés au préalable et le choix final s'est imposé de manière assez claire.

Le rapport a été présenté dans plusieurs commissions. Les discussions et questions qu'il a suscitées ont été extrêmement intéressantes et nourries. Certaines propositions ont pu être directement retenues.

Ainsi, la commission EDD a insisté sur la nécessité que les engagements écologiques du TCS soient tenus et mesurés. Le contrat de DDP inclura ces engagements comme une annexe avec force contraignante. De plus, une rencontre annuelle sera prévue entre le Conseil communal et le TCS afin de traiter de ces engagements, de leurs effets et des mesures déployées. Le TCS devra ainsi présenter des rapports chiffrés des mesures mises en place et de leurs effets.

De plus, annexé au contrat de DDP, un document fixant des principes et mesures pour la zone du camping posera des contraintes environnementales strictes. Ainsi, les constructions devront être en bois, sur pilotis et avec des toits pentus afin de rappeler l'esprit palafittique. Les logements devront être autonomes d'un point de vue énergétique et évidemment être équipés de panneaux photovoltaïques. L'éclairage devra être réduit au strict nécessaire, l'arborisation existante protégée et les nouvelles plantations être indigènes. Les sols devront être couverts de matériaux naturels et drainants.

L'extension de la zone publique a également été sujette à des propositions très adéquates, notamment durant une séance de commission financière. Il a ainsi été pris note que des arrivées d'eau et d'électricité étaient souhaitables pour l'organisation de fêtes sur les nouvelles zones publiques. Ces éléments seront donc intégrés au projet en temps opportun.

Le solde de 0.58 EPT restant à la charge de la commune a été longuement débattu à la commission financière. Le Conseil communal rappelle ici que les négociations avec le TCS ont permis d'obtenir un montant annuel de 30'000 francs pour l'entretien des zones publiques, entretien aujourd'hui assuré par le service de la voirie. De plus, le secteur Voirie bénéficie actuellement d'une ligne budgétaire de

40'000 francs annuellement lui permettant d'engager du personnel temporaire, par exemple durant les périodes de vacances. Cette ligne budgétaire ne sera pas portée à zéro, mais sera fortement réduite au budget 2023.

Pour terminer, l'Octogone pourra toujours être loué par la population laténienne durant la saison de fermeture du camping, de même que les WC et les vestiaires publics resteront accessibles.

Enfin, des remerciements très chaleureux sont adressées aux personnes ayant participé au groupe de travail « Avenir camping ». Leur travail, leur engagement et leur grande disponibilité ont permis de faire évoluer ce projet et d'aboutir au rapport qui vous est soumis ce soir. Je vous remercie de votre attention et répondrai volontiers à vos questions. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Ted Smith (PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de nos séances des 8 février et 8 mars derniers, ce rapport a retenu toute notre attention.

Lors de la première séance, nous avons eu seulement connaissance des aspects financiers du rapport, donc sans les éléments concernant l'aménagement par exemple, et sans connaître le nom du repreneur retenu par le Conseil communal.

Lors de cette séance, nous avons appris que le port reste en mains communales et que l'investissement communal est limité aux espaces publics, tout en touchant une rente annuelle de 240'000 francs.

Le Conseil communal nous a démontré que, d'un point de vue financier, le transfert de l'employé actuel du camping au sein du personnel communal sera une opération à peu près neutre du fait que les heures de travail effectuées par les deux employés du camping pour le compte des travaux publics équivalent environ à 0.6 EPT, à quoi il faut ajouter les 30'000 francs versés par le repreneur du camping pour l'entretien de la zone publique. L'autre employé ayant pris sa retraite, les dépenses nettes seront du même ordre de grandeur.

Pour la séance du 8 mars, nous avons obtenu, comme tous les élus, le rapport complet. Votre commission financière en a retenu les points suivants :

- 2.4 millions de francs d'économie pour la commune par rapport à la proposition de septembre 2020
- une diminution des résidents
- une augmentation de la surface publique
- 5 propositions avaient été soumises par autant de candidats qui ont tous été auditionnés ; 3 avaient été sélectionnés pour le deuxième tour et 1 candidat a été retenu

Le TCS l'emporte, grâce notamment à :

- une meilleure offre financière
- son professionnalisme et sa stabilité
- un projet de transformation par étapes
- son écoute aux objectifs des autorités communales

D'un point de vue contractuel, il y aura l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) mais le TCS s'engagera également auprès de la commune sur certains principes et mesures pour la zone du camping (construction en bois, fonctionnement autonome des bungalows, sols drainants, etc.) et signera une convention pour la zone publique.

Les baux des chalets situés à l'intérieur du camping sont repris par le TCS.

Les résidents ont des contrats annuels. Le TCS est en charge du réaménagement.

La réévaluation du camping au patrimoine financier est imposée par la LFinEc. Le taux est différent car le risque financier est réduit avec le DDP.

C'est en formulant ses remerciements au Conseil communal et à l'administration pour la conduite du projet pour la cession du camping de La Tène que la commission financière a approuvé le rapport et ses 3 projet d'arrêtés à l'unanimité. Je vous remercie. »

Alain Maurissen (PVL), au nom de la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lorsque votre commission culture, sport, loisirs,

tourisme et espaces publics s'est penchée pour la première fois sur le dossier du camping il y a un peu plus d'une année, on ne peut pas vraiment dire que les avis étaient unanimes sur ce que nous aurions aimé être le projet idéal pour le camping de notre commune.

C'est dire qu'un long chemin a été parcouru depuis, il faut le dire de suite, grâce à l'excellent travail des deux conseillers communaux en charge du dossier au sein de votre commission.

Ainsi, votre commission a pu durant cette année suivre de près l'évolution du projet.

Nous avons tout particulièrement apprécié l'idée d'un appel d'offres public, l'établissement d'un cahier des charges, la définition de critères d'évaluation et la transparence du processus de sélection.

Toujours en respectant l'anonymat des soumissionnaires, nous avons revu les tableaux comparatifs des différentes propositions et pu jouer notre rôle en faisant en cours de chemin des recommandations qui ont toujours reçu une oreille attentive de la part de nos conseillers communaux.

Votre commission a ainsi pu se forger un avis unanime sur le choix du candidat retenu, à savoir les Kiwis.

Nous avons donc tous été étonnés de voir que le candidat retenu n'était finalement autre que le TCS.

La différence entre le premier projet du TCS et celui qui vous est présenté aujourd'hui est flagrante, ne serait-ce que sur le plan financier ou la prise en compte des répercussions environnementales.

Ce qui vous est présenté aujourd'hui témoigne en fait d'un travail en profondeur et d'habiles négociations de la part de notre exécutif.

Votre commission, unanime faut-il le souligner, vous recommande donc de voter en faveur de ce projet et remercie le Conseil Communal pour cet excellent travail. Merci pour votre attention. »

Bertrand Paviet-Salomon (Les Vert-e-s), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, votre ComEDD a examiné le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la cession du camping de La Tène par l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent et les demandes de crédits y relatives lors de sa séance du 7 mars 2022. Tous les commissaires présents ont salué, d'une part, l'excellente qualité de ce rapport et d'autre part, l'excellente qualité de l'accord obtenu. La discussion de près d'une heure a permis à vos commissaires de poser de nombreuses questions couvrant l'intégralité du rapport et auxquelles les membres du Conseil communal ont répondu avec précision, démontrant leur parfaite connaissance du dossier et de ses implications.

En ce qui concerne plus particulièrement les compétences de la ComEDD, vos commissaires s'accordent avec le Conseil communal sur le fait qu'il est difficile de faire du tourisme totalement neutre d'un point de vue environnemental, et qu'il s'agit donc de tirer le meilleur parti possible de la situation. À ce titre, vos commissaires notent que le projet s'inscrit habilement dans un tourisme local, et que les critères imposés au preneur de concession en faveur de l'environnement et de l'autonomie énergétique sont très ambitieux. Bungalows en bois de type palafittique, panneaux solaires, arbres indigènes, matériaux naturels, éclairage réduit au strict nécessaire, etc., la liste est longue et démontre la volonté du Conseil communal de préserver ce joyau laténien qu'est le camping. Ajoutez à cela que le projet a beaucoup gagné socialement par rapport à la précédente version et que l'Octogone restera louable par les laténiennes et les laténiens durant l'hiver, ce rapport s'approche de la note maximale.

Nous avons une petite suggestion d'amélioration au sein des commissaires, mais la conseillère communale Valérie Dubosson y a largement répondu. Nous n'avions qu'un seul point en suspens résidant dans la bonne volonté du TCS de passer des paroles aux actes concernant ses engagements énergétiques et écologiques. Comme l'a dit Valérie Dubosson, d'une part la commune gardera une très grande forme de contrôle via la validation des futurs permis de construire ainsi que par le reporting annuel demandé au TCS, qui permettra de vérifier que les réalisations en faveur de l'environnement ont été concrètement réalisées.

En vertu de quoi, c'est à l'unanimité des membres présents que vos commissaires EDD renouvellent leurs félicitations au Conseil communal pour l'excellence de ce rapport et expriment un préavis favorable pour les trois arrêtés y faisant suite. Je vous remercie de votre attention. »

Isabelle Paroz (PLRT), au nom de la commission des infrastructures : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission des infrastructures s'est réunie et a étudié le rapport du Conseil communal concernant la cession du camping de La Tène.

Nous avons pu constater que le projet était plus abouti que le projet de 2020.

Nous nous sommes interrogés sur l'utilisation des zones herbeuses lors de la fermeture du camping et avons demandé de négocier la possible mise à disposition du terrain inoccupé pour des projets de sociétés locales pour l'animation de la commune. Nous avons également été rassurés que le passage sera garanti pour la population.

Les membres présents ont accepté le rapport à l'unanimité. »

Michel Luthi (ELT), au nom de la commission de circulation et de l'agglomération : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous votons un tas de crédits dans ce Conseil. Il serait bien de mettre à l'ordre du jour l'achat d'une sonorisation plus fonctionnelle.

Ceci dit, bien que n'ayant pas été invitée à se prononcer sur ce rapport, un oubli sans doute (?), la commission de circulation en a pris connaissance avec intérêt et plus particulièrement le volet consacré au trafic et à la circulation lors de sa séance du 16 mars écoulé.

Notre commission salue la qualité de l'étude de génération du trafic qui a été faite.

Si au final, la génération du trafic motorisé sera plus importante dans le futur qu'actuellement, de l'ordre de 40% environ sur l'ensemble de la saison, l'influence de l'augmentation du trafic restera mesurée, à savoir de +30 à +35 mouvements de véhicules par jour et ne devrait pas poser de problèmes particuliers.

Par la même occasion, nous avons pris acte, de la part du conseiller communal présent à notre séance, que la pose de la nouvelle signalisation d'accès au camping, et plus généralement à la zone sportive et de détente de La Tène, est en phase de réalisation.

Actuellement, les automobilistes arrivant par l'autoroute, qui ne connaissent pas les lieux et désirant se rendre à La Tène ne savent pas par où y accéder faute de signalisation.

Notre commission demande donc à ce que celle-ci soit posée de façon à diriger le trafic motorisé plutôt par le plateau de Wavre que par le village de Marin.

Pour la bonne forme, ce rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Jérôme Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il faudrait une nouvelle sonorisation ainsi qu'un système de vote électronique. Cela simplifierait la vie des secrétaires...

Quand l'on sait d'où l'on vient, l'on sait toujours mieux où l'on va ! Il est donc nécessaire de commencer l'intervention de notre groupe en rappelant certains de nos propos du 17 septembre 2020, dernière séance de la législature passée. Nous disions :

Le serpent de mer que constitue le dossier « camping de La Tène » a fait surface ! Juste avant les élections communales !

Tel le monstre du Loch Ness, il a montré le bout de son museau et il déchaîne déjà les passions. Les résidents se mobilisent, les opportunistes sortent du bois, les conservateurs sont aux aguets et les référendaires en embuscade. Le clientélisme et le corporatisme, qui font souvent recettes dans notre canton, gangrèment d'ores et déjà ce dossier.

Au sein du PLRT, nous pensions qu'un épilogue à ce dossier relevait du mythe, qu'il était impossible d'aboutir à quelque chose de concret. Vous le savez très bien, le dossier du camping de La Tène est ouvert depuis bien longtemps, depuis trop longtemps diront certains. Les projets ont été nombreux. Nous ne référons pas l'histoire mais nous constatons que toutes les initiatives de reprise ont échoué, ce qui montre bien que la simple volonté de vouloir faire quelque chose ne suffit pas. Et même si certaines initiatives semblent parfois parées de bonnes intentions, il faut que ces dernières soient concrétisées.

Nous terminions notre intervention ainsi avec un clin d'œil à notre excellent conseiller fédéral en charge de la santé, fut-il socialiste :

Le Conseil communal ne doit pas aller aussi vite que possible, il doit aller aussi lentement que nécessaire. Reculer n'est pas de la faiblesse. C'est faire preuve d'intelligence et de sagesse.

Nous souhaitons toutefois redire, malgré toutes les remarques critiques mais toujours constructives, que nous croyons en un dénouement heureux de ce dossier et nous réitérons nos remerciements au Conseil communal pour le travail réalisé jusqu'ici.

Nous sommes très heureux de pouvoir dire, à l'instar de nos préopinants, que le groupe PLR de La Tène soutient unanimement le rapport du Conseil communal et les trois objets soumis au vote.

Dans l'esprit de la célèbre citation de Beaumarchais dans le mariage de Figaro, acte V, scène 3 : *Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur*. En automne 2020, nous avons blâmé et aujourd'hui nous ne pouvons que couvrir d'éloges le Conseil communal pour la qualité du travail réalisé. Madame et Messieurs les membres de l'exécutif, un grand grand bravo !

Nous profitons de relever que cette liberté de blâmer ou de flatter est le gage de notre franchise et donc de l'honnêteté de nos prises de parole, en précisant qu'il s'agit également d'un fondement de la liberté d'expression et donc le socle de notre démocratie. Démocratie inexistante dans trop de régions du monde ou pilonnée par les bombes comme en Ukraine. Cela nous permet de dire que nous trouverions utile de respecter une minute de silence au moment de votre choix durant notre séance pour témoigner, modestement et à notre humble niveau, notre soutien au peuple ukrainien. Le Château de Neuchâtel sera pavoisé aux couleurs ukrainiennes demain et nous trouvons que cela serait quelque chose à faire.

Mais revenons au rapport sur le camping de La Tène. Ce serpent de mer, qui devrait enfin pouvoir aller se reposer dans les profondeurs des eaux laténiennes, quoique pas très profondes dans la baie de La Tène.

Même si notre groupe soutient le rapport et se réjouit de son impact désormais favorable pour les finances communales et pour le rayonnement de notre commune et de notre canton, nous avons quelques remarques et/ou questions. Les voici :

D'aucuns dans notre groupe ont regretté le relatif manque de transparence du rapport sur les critères ayant conduit au choix du prestataire retenu. Ils auraient souhaité obtenir des informations sur les autres offres et des explications sur le pourquoi du choix opéré. Toutefois, connaissant la sensibilité du dossier, nous comprenons le choix de l'exécutif de traiter les détails en commission.

D'autres s'inquiètent que la population puisse bien toujours utiliser les sanitaires, louer l'Octogone et que des food trucks seront toujours les bienvenus. En effet, nous avons entendu que cela serait le cas, sauf pour les food trucks.

Des membres de notre groupe ont salué tout particulièrement la prise en compte de l'humain via ce rapport, que ce soit pour les résidents qui seront accompagnés et bénéficieront de temps pour faire le deuil, car c'est bien un deuil qu'il s'agit de faire, de l'emplacement qu'ils louaient, que pour le personnel communal qui sera repris au sein de la commune.

Concernant le crédit pour aménager les zones publiques, notre groupe aurait apprécié un programme plus précis qui explique comment seront utilisés les 237'000 francs. Il y a bien un tableau qui présente des montants, mais un programme plus précis nous aurait mieux convenu. La double place de jeux dans un petit périmètre nous questionne également. Ce qui est projeté est joli mais est-ce bien nécessaire de doubler les infrastructures avec la grande place de jeux se trouvant vers le terrain de foot. On adore les places de jeux, surtout les terrains de basket me concernant, mais n'est-ce pas un peu trop dans un si petit périmètre ?

La plus belle baie du monde, la baie de La Tène, n'est-elle pas déjà une place de jeu suffisante ?

Dernière remarque piquante pour conclure, le personnel de l'administration communale sera soulagé du traitement des activités liées au camping. On ne quantifie souvent pas clairement le temps passé sur le traitement du camping. Cela donnera inévitablement du mou pour réaliser d'autres tâches et évitera certainement de devoir solliciter des EPT dans un proche avenir. Nous rêvons évidemment en couleur. La couleur bleue, bleue PLR.

Merci de votre attention et encore bravo au Conseil communal et à l'administration pour son excellent travail. »

Erich Brönnimann (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en lisant le rapport et les deux annexes, on peut se rendre compte de la complexité d'un tel projet. Mais on ne se rend pas vraiment compte à quel point c'est compliqué de trouver la bonne solution.

Lors de sa séance de préparation du 14 mars, l'ELT a été unanime ; l'externalisation de la gestion du camping tel que décrit dans le rapport est avantageuse sur plusieurs points :

- avec le TCS nous aurons un gérant expérimenté et fiable
- une stabilité budgétaire pour la commune
- le TCS est intéressé à collaborer avec la commune
- l'investissement de départ pour la commune a quasiment disparu s'agissant du camping
- la mise en état « TCS » du camping est échelonnée sur 3 ans (transition plus agréable pour les résidents actuels)

Il faut encore ajouter que le port ne fait pas partie de cette cession et notre commune continuera à le gérer.

L'ELT, qui félicite le Conseil communal pour cet aboutissement d'un projet ressenti comme étant éternel, a décidé à l'unanimité des membres présents de soutenir les trois arrêtés. Merci. »

Philippe Glardon (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, après l'âge de fer, la culture celtique, la conquête des romains, nous voici dans une nouvelle aire où depuis la correction des eaux du Jura il y a 150 ans, l'aménagement des rives est une préoccupation importante pour la population. L'idée d'un campement à cet endroit n'est pas nouvelle. Nous savons que de nombreuses populations à travers les âges s'y sont installées.

Il est pour nous logique de perdurer cette occupation des lieux.

Après toutes les démarches de la commune pour trouver une solution correcte, le groupe socialiste, dans sa majorité, trouve que la solution proposée est bonne.

Le TCS a beaucoup d'expérience dans l'aménagement de nouveaux sites et une très bonne intégration des logements.

Nous comptons sur la mise en place d'une bonne collaboration constructive entre les différents intervenants dans ce dossier et que des solutions soient trouvées pour un équilibre entre les vacanciers et les promeneurs, les dormeurs et les fêtards.

Nous demandons une attention toute particulière de la part de nos autorités lors de la mise à l'enquête par le TCS. Ce bijou en pleine nature mérite respect. C'est un site classé aux cœurs des « Laténiens »

Pour le crédit d'investissement, nous sommes d'avis qu'il n'est pas question uniquement de rafraîchir un lieu public, mais bien d'une opportunité de faire de ce lieu un équilibre entre la nature environnante et des accessoires de loisirs adaptés au lieu et surtout au quotidien.

Dans ce dossier, avez-vous envisagé de vous entourer d'un bureau d'études, tel que Biol Conseils ou l'Azurée, qui pourrait également s'approcher de l'aménagement des ports pour une meilleure adaptation du site nautique.

Nous félicitons la bonne stratégie du déroulement des étapes de modification dans ce dossier. Merci. »

Clémence Planas (Les Vert·e·s), au nom des Vert·e·s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, enfin, enfin, après des mois, voire des années de discussion autour du sujet ô combien émotionnel du camping de La Tène, enfin, la saga semble arrivée à son épisode final aux allures de « happy end ».

Car les Vert·e·s de La Tène pourraient résumer leur prise de position sur ce sujet en « tout est bien qui finit bien. »

Le rapport concernant le camping décliné en trois arrêtés, présentés ce soir à notre autorité satisfont pleinement le groupe des Vert·e·s de La Tène, tant sur le fond que sur la forme.

Sur la forme d'abord, le travail et le processus engagés dans ce dossier remplissent parfaitement les critères inhérents au respect de l'exercice démocratique : un appel d'offres afin de pouvoir comparer, en toute objectivité des projets divers et variés, la soumission anonymisée des dits projets à différentes commissions communales, puis la présentation du projet retenu devant le Conseil général, nous amènent à cette conclusion : on pouvait difficilement faire plus transparent !

Sur le fond ensuite : la vision du TCS est en phase avec celle de la commune ; un camping attractif, respectueux de son environnement et de ses résidents, éphémères ou non. Un port conservé en mains communales. Et tout cela, sans avoir besoin de casser la tirelire laténienne.

Les Vert-e-s de La Tène remercient le Conseil communal pour son excellent travail et voteront, à l'unanimité et avec beaucoup d'enthousiasme en faveur des trois arrêtés. Merci. »

Alain Maurissen (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lorsque le 11 mars dernier, la section Vert'Libérale a abordé le dossier du camping et la demande de crédit associée, fort de l'expérience vécue au sein de la commission CSLT, je m'attendais à ce que ce soit une simple formalité.

Certes, la section Vert'Libérale a apprécié la qualité du rapport, sa concision et le fait que tous les éléments importants aient été traités. Les aspects financiers et les reproches que nous avons faits au projet précédent ont été, sinon résolus, abordés et corrigés autant que possible.

Nous n'avons pas jugé utile de vous faire la liste des reproches qui subsistent sur ce projet. Comme par exemple l'augmentation du personnel communal qui en résulte. Sur ce point, nous pensons que le débat devra être repris ailleurs car nous sommes favorables à une gestion globale des ressources humaines par enveloppe budgétaire. C'est un système plus simple, plus dynamique et plus efficace que le système actuel.

Nous nous sommes donc convenus que c'était globalement un bon projet et que le travail du Conseil communal sur ce dossier a été excellent.

Cependant, nous avons regretté un certain manque de transparence. Nous aurions apprécié avoir la visibilité sur les critères de choix et les facteurs de pondération. Et bien sûr, nous aurions aimé un tableau comparatif des offres retenues, ceci afin de nous conforter dans l'idée que nous avons fait le meilleur choix pour notre commune et respecter ainsi nos engagements envers nos électeurs.

Enfin, si je traduis bien le sentiment exprimé lors de cette séance, l'impression qui a été souvent relevée ici, est que notre rôle se limite à accepter ou refuser des projets élaborés de façon totalement autonome par le Conseil communal sans que nous ayons pu jouer notre rôle politique en influant directement sur l'orientation des projets.

Pourtant les instruments ne manquent pas mais ils ne sont pas utilisés. Par exemple les débats ouverts sur des rapports intermédiaires que le Conseil communal peut proposer spontanément en tout temps.

Néanmoins, le groupe Vert' libéral votera unanimement en faveur de ce projet. Merci pour votre attention et merci au Conseil communal pour son excellent travail. »

Daniel Jolidon (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai juste une question relative au matériel qui se trouve dans les hangars des locaux qui se trouvent au camping. Une bonne partie de ce matériel est constitué de chaises et de matériel électrique appartenant à la commune, qui servait aux manifestations publiques. Qu'advient-il de ce matériel ?

Dans l'autre moitié du hangar sont déposés des outils et des engins qui servaient à l'entretien du camping lui-même. Est-ce que ce matériel sera vendu au repreneur du camping ou restera-t-il en mains de la commune pour ses besoins propres et cas échéant, ou sera-t-il stocké ? »

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je débute par les questions posées par le PLRT, relatives au fait que les offres détaillées ont été présentées de manière anonyme à la commission CSLT. Nous avons opté pour cette façon de procéder, sachant que le processus n'était pas soumis à offres publiques. De plus, certains candidats ont demandé l'anonymité de leur dossier. Il était donc nécessaire de la respecter. Vous connaissez également la sensibilité politique du projet, si bien qu'il était indispensable de protéger toutes les informations qui auraient pu fuiter durant le processus.

S'agissant des sanitaires la réponse a été donnée durant la présentation. Effectivement, les WC publics seront toujours à disposition de la population laténienne.

Concernant l'aménagement des zones publiques, la place de jeu figurant dans l'illustration du rapport est un exemple et il n'est pas envisagé de construire une place de jeu autant ample, sachant qu'il y en aura une autre juste à côté. Ce sont donc de plus petits aménagements de jeux et le montant mentionné dans l'offre est le prix d'un calcul basé sur les prix au m² pour le dégrappage, le ré-engazonnement, etc. de cette zone.

Il sera peut-être adéquat, en temps voulu, de présenter le projet à la commission CSLT et éventuellement à d'autres commissions, lorsqu'un projet plus concret aura vu le jour, notamment pour la place de jeux ainsi que pour les éventuels aménagements sportifs.

La remarque du PVL en lien avec le cahier des charges m'étonne un petit peu car en réalité, nous avons travaillé ce cahier des charges en commission CSLT et il a été publié puisqu'il s'agit de l'appel d'offres à investisseurs. Il n'y avait pas d'autres éléments plus précis que ceux publiés dans cet appel d'offres.

Pour répondre à la question relative aux hangars, ils seront évidemment débarrassés et il conviendra de trouver un nouvel endroit pour stocker le matériel. Je n'ai pas la réponse à l'heure actuelle pour proposer un nouvel emplacement, mais une solution sera trouvée. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière de l'annexe 4, qui est acceptée par 34 voix pour et 2 abstentions.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté annexe 4, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 33 voix pour 1 voix non et 2 abstentions.

La présidente passe au vote de l'entrée en matière de l'annexe 5, qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté annexe 5, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 34 voix pour 1 voix non et 1 abstention.

La présidente passe au vote de l'entrée en matière de l'annexe 6, qui est acceptée 34 voix pour et 2 abstentions.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté annexe 6, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 34 voix pour 2 abstentions.

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal vous remercie pour la confiance accordée. Une séance d'information destinée à la population de La Tène aura lieu le 6 avril ici à l'Espace Perrier. »

Les locataires actuels du camping seront quant à eux conviés à des réunions en plus petits groupes les 10 et 11 mai prochain. Ces séances permettront de répondre aux interrogations que ceux-ci auront quant à l'avenir de leurs parcelles. Merci. »

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adoption du règlement concernant le service de taxi

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, c'est l'année des règlements. Les demandes pour les concessions de taxi étant de plus en plus nombreuses - à ce jour, nous avons deux sociétés de taxi sur notre territoire - nous aimerions simplifier la réglementation. Il n'y a à ce jour pas de règlement type pour ce genre de demandes, rendant le travail de l'administration communale compliqué car la recherche doit s'effectuer dans plusieurs règlements. Par souci de traitement égalitaire et de transparence, nous vous proposons un règlement a priori simple qui se base sur le règlement de la Ville de Neuchâtel. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Raphaël Kummer (PLRT), au nom de la commission réglementaire : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 9 mars 2022, la commission réglementaire a étudié et analysé en détail le nouveau règlement concernant le service de taxi.

Lors de ses délibérations, la commission a été étonnée du contenu de certains articles qui semblaient traiter d'évidence, notamment sur le fait qu'il faille traiter les clients avec égard. Le Conseil communal nous a expliqué que ce règlement était inspiré par celui de la ville de Neuchâtel en version allégée. En plus de son but réglementaire, il a également une portée pédagogique, ce qui explique que certains articles peuvent paraître traiter d'évidences.

La commission réglementaire a accepté le règlement à l'unanimité de ses membres moyennant deux amendements :

Le premier amendement propose de modifier l'article 4 alinéa 1 :

Le but de la modification est, dans un premier temps, d'avoir une définition ne se basant pas sur l'arbitraire concernant le niveau de la langue parlée souhaitée pour obtenir une concession sur notre commune et dans un second temps, de corriger la suite des lettres, la dernière étant incorrecte. Le niveau B1, à l'oral vous est proposé en vertu de sa définition :

Utilisateur indépendant (niveau seuil)

Ce niveau requiert les compétences suivantes :

- comprendre les points essentiels d'une discussion quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières au travail, à l'école, dans les loisirs, etc.
- être autonome dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée
- pouvoir produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt
- savoir raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée

La commission réglementaire vous propose un second amendement concernant cette fois l'article 11, dont le but est de permettre de la souplesse en cas d'événement dans la commune, comme ceci se pratique déjà lors d'autres manifestations à d'autres endroits.

Nous proposons d'ajouter, au début de l'article 11, *sauf dérogation du Conseil communal, les taxis d'autres cantons ou communes n'ont le droit de charger de la clientèle sur le territoire communal que s'ils ont été expressément commandés à l'avance.* Je vous remercie. »

Michel Luthi (ELT), au nom de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 16 mars écoulé, notre commission a examiné avec attention le rapport du Conseil communal concernant l'élaboration et l'adoption d'un règlement ad hoc pour le service de taxi sur le territoire communal.

Le règlement proposé et justifié n'a pas suscité de remarques particulières si ce n'est qu'il permet désormais de définir des places officielles « taxis » sur le domaine public communal. Nous laissons le soin au Conseil communal de décider à quels endroits ces places doivent être marquées, selon les demandes, et à part la Gare BLS.

Ce rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Manuel Carneiro Costa (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, c'est lors de notre dernière séance du jeudi 17 mars que le groupe PSLT a débattu du rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adoption du règlement concernant le service de taxi.

C'est à l'unanimité des membres présents et sans grands débats ni oppositions que le groupe PSLT approuve le rapport et son arrêté. Merci. »

Jean-Luc Bulliard (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 14 mars 2022, l'Entente de La Tène a débattu de ce dossier, relatif à l'adoption du règlement concernant le service de taxi.

Il a pu être relevé que le rapport est complet et reprend en fait un grand nombre de dispositions des règlements de taxis d'autres communes.

Il a également été bien compris que le droit cantonal, à savoir la loi sur la police du commerce (LPCom) délègue aux autorités communales l'obligation de délivrer les autorisations nécessaires au transport professionnel de personnes au moyen de taxis. Nous comprenons également que les autorisations en question puissent imposer le respect d'un certain nombre de normes qualitatives, ainsi que des conditions qui assurent un traitement équitable des demandes de concessions.

Nous avons toutefois été étonnés qu'à l'article 2 de notre règlement, il ne soit pas repris de la loi cantonale, dans la définition du taxi, qu'il s'agit d'un véhicule avec chauffeur de huit places au plus. En effet, si les huit places sont dépassées, on ne se trouve plus en présence d'un taxi au sens des

dispositions du droit fédéral et une législation différente est applicable. Nous estimons qu'il aurait au moins dû être précisé : « Est réputé taxi, au sens de la loi sur la police du commerce (LPCom), etc... ».

Cette remarque étant faite et nécessitant peut-être une correction, les membres de l'Entente de La Tène présents ont approuvé ce règlement à l'unanimité. Merci. »

Patrick Albert (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 11 mars dernier, le PVL a examiné avec une grande attention le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption du règlement concernant le service de taxi.

Dans un premier temps, certains d'entre nous se sont interrogés sur la nécessité d'établir maintenant un règlement sur ce sujet alors que la commune avait su s'en passer jusqu'à présent.

Cependant, après une discussion relativement brève, notre groupe s'est prononcé, dans sa majorité, en faveur du rapport. »

Raphaël Kummer (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation, le groupe PLRT a discuté longuement du règlement sur le service de taxi. Pour un règlement court, cela nous a pris beaucoup de temps.

Le groupe PLRT a évidemment traité des différents articles de ce règlement et s'est également étonné de certains articles qui traitaient d'évidences.

Notre groupe s'est prononcé à l'unanimité pour ce règlement et nous souhaiterions déposer deux amendements.

Le premier amendement se réfère à l'article 4 let. d, qui parle du niveau de français. Nous proposons de supprimer *couramment*, qui deviendrait donc *s'exprimer en français*.

L'article 60 de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative stipule que *l'étranger est tenu de prouver qu'il possède des connaissances orales de la langue nationale parlée au lieu de domicile équivalent au moins au niveau A2 du cadre de référence et des compétences écrites du niveau A1 au minimum*.

De A1 à A2+, vous pouvez vous faire comprendre par de courtes phrases dans les situations familières. Au niveau A1, vous pouvez comprendre des questions simples et vous savez y répondre.

Nous proposons un second amendement à l'article 11 al. 1. L'article 11 modifié aurait la forme suivante : *Les taxis d'autres cantons ou communes n'ont le droit de charger de la clientèle sur le territoire communal que s'ils ont été expressément commandés*. Nous supprimerions donc à l'avance, qui termine l'article 11 actuellement. Je vous remercie. »

Clémence Planas (Les Vert·e·s), au nom des Vert·e·s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les Vert·e·s de La Tène ont pris connaissance avec intérêt du rapport concernant l'adoption du règlement du service de taxi sur le territoire communal qu'ils adopteront à l'unanimité des membres présents lors de la séance de préparation de ce Conseil général. Merci. »

La présidente : « Mesdames, Messieurs, quatre amendements ont été déposés. Deux émanent de la commission réglementaire et deux du PLRT.

A l'article 4 al. 1 let. f et non d, le texte actuel est : *s'exprimer en couramment français*. La commission réglementaire demande que soit ajouté un critère de niveau linguistique, soit la norme B1. Le nouveau texte deviendrait : *maîtriser le niveau B1 de la langue française*.

Le second amendement concerne le même article et propose : *s'exprimer en français*.

Jérôme Amez-Droz (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans une autre vie, j'ai été chauffeur de taxi durant mes études. Ce sujet a par conséquent suscité beaucoup d'émotions chez moi en lisant ce règlement. Durant trois ans, j'ai gagné 8 francs de l'heure en fixe, additionnés de 22% du chiffre d'affaires brut horaire au minimum, 34% au maximum. Il fallait donc faire du chiffre pour gagner un salaire à peu près décent.

Les chauffeurs de taxi doivent passer un examen pour obtenir le permis. L'examen s'apparente généralement à une course. Dans mon cas personnel, nous étions partis du service des automobiles, situé à l'époque au Faubourg de l'Hôpital 65 à Neuchâtel et on m'avait demandé d'aller à la gare du Locle. En arrivant à la gare du Locle, l'expert m'avait demandé de me rendre à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds.

Le deuxième examen concerne l'ordonnance du temps du repos. Par conséquent, il faut connaître cette dernière pour savoir comment un chauffeur doit se reposer.

Le troisième examen est un examen avec la police afin de connaître les rues, sachant qu'à cette époque-là, il n'y avait pas de GPS.

Quand on ne parle pas le français, il est évidemment très compliqué de passer toutes ces étapes. Le personnel de l'entreprise de taxi était un personnel qui parlait mal le français et le taux de rotation était élevé. En effet, en travaillant à 100% dans ce domaine, le salaire perçu est très faible et la plupart des employés visent à changer de métier. D'ailleurs, la plupart de mes collègues de l'époque sont soit livreur chez DeMontmollin pour l'un auquel je pense, soit travaillent aux parcs et promenades de la Ville de Neuchâtel pour un autre.

Comme l'a dit le rapporteur du PLRT, l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative détermine, à son article 60, un niveau de langue à atteindre, soit les niveaux A2 et A1 pour la partie orale et pour la partie écrite. A notre sens, supprimer *couramment* est nécessaire afin d'être aligné aux critères A1 et A2.

Le deuxième amendement est lié à l'article 11 al. 1 et déjà amendé par la commission règlementaire. La situation est différente au sein de la Ville de Neuchâtel par rapport à une commune. En effet, il y a un grand protectionnisme, une licence, une concession à acheter, de même que les emplacements. C'est une guerre. Lorsque j'étais chauffeur, je me suis rendu à plusieurs reprises au poste de police, car des conflits éclataient très rapidement au sujet des courses. Ces situations ne sont pas aisées à gérer car les clients montent souvent dans la première voiture qui se présente et ils s'intéressent peu à savoir exactement quel taxi a été commandé.

En mentionnant *commandé à l'avance*, on ouvre une possibilité de rentabilité qui devrait également intéresser nos amis Les Vert-e-s. En effet, lorsqu'un véhicule effectue une course à destination du Landeron, quand il revient à Neuchâtel, il effectue le trajet à vide. S'il passe à Marin et que quelqu'un l'arrête, le chauffeur peut prendre ce client et faire le retour, ce qui lui rapporte de l'argent. Avec la mention de la commande à l'avance, on se coupe de cette possibilité, sachant qu'il faut absolument téléphoner à une compagnie de taxi. Dans notre commune, il me semble qu'il doit être possible de lever la main pour faire signe à un taxi ou faire appel à un taxi arrêté à un endroit sur la place publique, raison pour laquelle nous proposons la suppression de la mention *commandé à l'avance*.

Pour l'amendement de la commission règlementaire, on peut constater que lorsqu'il y a une manifestation, les taxis d'autres communes viendraient en masse et il faut évidemment qu'ils puissent aussi charger des clients sans être commandés à l'avance au moment où la clientèle les sollicite. Voici les raisons de ces deux amendements. Merci de votre attention. »

La présidente procède au vote de l'amendement déposé par la commission règlementaire, qui demande de maîtriser le niveau B1 de la langue française. »

Daniel Jolidon (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, petite question avant de voter. Les amendements ne sont pas identiques, donc il faut les opposer l'un à l'autre. Si nous votons B1 et qu'ensuite nous votons A1, lequel va primer ? »

Jérôme Amez-Droz (PLRT) : « Madame la présidente, vous devez demander à l'assemblée qui soutient l'amendement pour le niveau B1. On vote et vous comptez les voix. Ensuite vous demandez à l'assemblée qui soutient la suppression du *couramment*, puis vous gardez les résultats des deux. Celui qui obtient le plus grand résultat l'emporte et c'est l'amendement qui est accepté. »

La présidente : « Mesdames, Messieurs, c'est un peu ce que je voulais faire, à savoir demander qui accepte l'amendement de la commission règlementaire et ensuite demander qui est pour votre amendement. »

La présidente procède au vote de l'amendement de la commission règlementaire demandant de maîtriser le niveau B1 de la langue française qui est accepté.

La présidente procède au vote de l'amendement du PLRT proposant d'enlever le mot *couramment*, qui est accepté par 24 voix pour, 6 voix contre et 8 abstentions.

La présidente : « Mesdames, Messieurs, l'amendement de la commission règlementaire propose d'ajouter, à l'art. 11, *sauf dérogation du Conseil communal*. Le PLRT, quant à lui, propose de supprimer les deux derniers mots à *l'avance*. »

La présidente procède au vote de l'amendement de la commission règlementaire, qui est accepté par 19 voix pour, 6 voix contre et 11 abstentions.

La présidente procède au vote de l'amendement du PLRT, qui est accepté par 33 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

La présidente procède à la lecture du règlement amendé, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote du règlement qui est accepté par 33 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

La présidente procède à la lecture de l'arrêté. Les articles n'étant pas contestés, la présidente clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 35 voix pour et 1 voix contre.

9. Interpellations et questions

Interpellation de Tristan Amez-Droz (les Vert-e-s) : « Terres agricoles de PDE »

La présidente : « Mesdames, Messieurs, le conseiller général Tristan Amez-Droz, du parti des Vert-e-s de La Tène avait déposé une interpellation dont le titre avait la teneur suivante : « Interpellation au Conseil communal par rapport aux terres agricoles de PDE ». Le Conseil communal avait demandé le rapport de sa réponse à la présente séance. Je donne ainsi la parole au conseiller communal Daniel Rotsch, qui nous apportera les précisions nécessaires. »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans un premier temps, je vais préciser la teneur de l'interpellation, qui était libellée de la manière suivante : « Comment le Conseil communal se positionne-t-il face à la réalité très pratique et concrète qu'est l'approvisionnement de notre population sur le long terme ? »

L'interpellation du conseiller général Tristan Amez-Droz fait état d'un sujet critique s'agissant de l'approvisionnement alimentaire de la population, plus spécifiquement sous l'angle de la préservation des terres agricoles qui sont des surfaces de culture de qualité.

Le Conseil communal partage avec l'interpellateur, ainsi exposé, que la réduction des surfaces agricoles met potentiellement à mal la capacité d'approvisionnement de la population. Certes. Mais la société moderne dans laquelle nous évoluons toutes et tous ne peut pas être appréhendée qu'avec cette seule perspective.

Il faut assurer un approvisionnement sûr en termes de calories indispensables à chacun et chacune pour sa survie. C'est évidemment le cas pour les pays dit développés comme la Suisse. Cela dit, le développement de notre société n'a pas uniquement été assuré par les capacités intrinsèques des surfaces agricoles que les modes de culture, la mécanisation et les traitements des sols et des plantes ont pu améliorer, mais également avec une évolution, en parallèle, d'activités tout aussi anciennes menées par les êtres humains que sont le commerce, l'artisanat et les services.

L'histoire nous enseigne que les économies pré-industrielles étaient caractérisées par une importante part de la population travaillant dans l'agriculture et par l'importance de cette dernière dans les revenus. Ainsi, les années de sécheresse ou de pluies abondantes et le fait que l'agriculture était de facto une sorte de mono économie, menait généralement à des famines et à la pauvreté car les individus n'avaient plus accès aux produits de base.

Mais plus encore, ces économies étaient dans une trappe malthusienne constante. C'est-à-dire que la croissance de la population est extrêmement dépendante des rendements agricoles : la population augmentant, il fallait produire plus pour pouvoir la nourrir. Seulement, l'agriculture est un secteur à rendement décroissant, ce qui signifie que le seul principe de la mise en culture de terres supplémentaires ne permet pas de produire autant que les terres précédentes, ceci pour deux raisons. Tout d'abord, il y a une décorrélation entre les besoins en nourriture de la population et les capacités humaines de production : les nouveau-nés et jeunes enfants ont besoin de manger sans pouvoir travailler, de même que les personnes âgées. De plus, on cultive en premier lieu les terres les plus fertiles et ensuite les moins fertiles, c'est-à-dire avec un rendement inférieur. Ceci mène à ce que la production agricole n'augmente pas autant que les besoins, ce qui provoque des famines. Dans ce cadre, on comprend que le développement économique s'est imposé et a apporté des solutions à la paupérisation d'une population dont la démographie devenait galopante.

L'histoire nous enseigne également que la révolution industrielle, qui démarre en Angleterre durant la première partie du XIX^{ème} siècle, est permise par la recherche de nouveaux profits. C'est ainsi que, dans l'agriculture, comme dans d'autres secteurs, des innovations voient le jour. Ces innovations permettent d'augmenter la productivité et ainsi de libérer des travailleurs. Or, l'agriculture est à l'époque le plus gros secteur d'activité. C'est donc de là que vont partir l'essentiel des forces de travail pour aller s'occuper à d'autres tâches, dans des secteurs nouveaux issus de la révolution industrielle.

La Suisse, à cette époque pays d'émigration, dont même certaines communes rémunéraient les habitants pour les motiver à émigrer dans d'autres contrées souvent lointaines à dessein de réduire la démographie, était particulièrement concernée par ce processus dit du déversement sectoriel qui postule qu'une innovation dans un secteur permet d'y diminuer les besoins en main-d'œuvre. L'augmentation des profits et des salaires dans ce secteur vont augmenter la demande attribuée à l'ensemble de l'économie et ainsi créer des nouveaux emplois dans les autres secteurs, permettant d'employer les travailleurs récemment sortis du secteur innovant.

La présente interpellation construit une relation étroite entre des terres agricoles de qualité pour un approvisionnement en denrées alimentaires de la population et un complexe industriel qui devrait y trouver place.

Si, comme indiqué plus haut, le Conseil communal est conscient de l'importance qu'il y a d'assurer cette capacité d'approvisionnement, il ne peut en revanche pas prendre ce seul élément pour déconstruire tout le travail de conviction dont il a fait preuve dans les négociations sur un projet issu et de compétence du Canton.

Pour rappel, lors de l'élaboration du plan directeur cantonal, la localisation actuelle du pôle de développement économique avait été questionnée par l'exécutif communal. Mais un emplacement alternatif lui avait été opposé. Le gouvernement cantonal de l'époque n'avait pas jugé positivement cette contre-proposition, le lieu actuel ayant par conséquent été maintenu par le Conseil d'Etat.

Ainsi donc, le projet actuel a été élaboré sur la base d'exigences fortement contraignantes imposées par le Conseil communal, afin d'aboutir à une image finale tenant compte du respect des lieux sur différentes thématiques, notamment l'efficacité énergétique, la qualité des aménagements en faveur de la biodiversité, l'écologie industrielle, etc.

De plus, le pôle de développement économique Littoral-Est s'inscrit dans une planification coordonnée entre le Canton et la Confédération. En ce qui concerne les SDA et dans le cadre de sa planification territoriale et du cadre légal y relatif, le Canton est tenu de respecter la loi sur l'aménagement du territoire et son ordonnance, ainsi que le plan sectoriel fédéral des SDA. Le plan sectoriel des SDA garantit à long terme la protection qualitative et quantitative des meilleures terres agricoles de Suisse.

Par ailleurs, plusieurs facteurs plaident en faveur de la mise à disposition de nouvelles surfaces pour l'accueil d'activités industrielles sur le territoire du canton de Neuchâtel qui rappelons-le est le 2^e canton le plus exportateur de Suisse. L'un de ces facteurs pouvant s'inscrire dans la relocalisation de moyens de production qui se trouvent actuellement aux antipodes. Une relocalisation qui aura des effets positifs sur l'emploi, l'économie locale et le bilan climatique global.

En conclusion, le Conseil communal se positionne en faveur d'une prise de conscience face à la réalité pratique et concrète qu'est l'approvisionnement alimentaire de la population. Cela passe aussi par une baisse drastique du gaspillage alimentaire et par le changement des techniques agricoles qui doivent s'inscrire dans le respect des cycles naturels et dans la limitation des contraintes mécaniques et chimiques imposées aux sols. Toutefois, le Conseil communal doit également composer avec la nécessité d'accorder de la place aux activités économiques, artisanales et industrielles qui ont fortement contribué à l'épanouissement de notre société et à la construction du modèle social actuel. Il est donc appelé à trouver un juste équilibre avec le niveau d'arbitrage qu'est le sien et dans les limites de sa sphère de compétence. Merci de votre attention. »

Interpellation des Vert-e-s « Que prévoit le Conseil communal pour rendre l'offre laténienne d'accueil parascolaire et en crèche cohérente avec la démographie de La Tène ? »

La présidente donne la parole à l'auteur de l'interpellation.

Bertrand Paviet-Salomon (Les Vert-e-s) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, par la présente, les interpellant-e-s souhaiteraient que le Conseil communal expose clairement la situation concernant l'accueil parascolaire des jeunes laténiennes et laténiens pour la rentrée scolaire d'août 2022. En effet, il semble qu'il manque pour le moment à La Tène 50 places d'accueil en

parascolaire dès le niveau 1^e HarmoS pour la rentrée prochaine. Les solutions proposées actuellement consistent en un patchwork de créneaux d'accueil disparates, qui à n'en pas douter ne satisferont ni les enfants ni leurs parents. La situation semble également tendue sur le plan de l'accueil en crèche, certaines familles n'ayant pas trouvé de place, notamment à Wavre.

Notre belle commune continue d'attirer les familles, en témoignent les projets immobiliers familiaux récents, en cours et futurs (avec la densification de certaines zones d'aménagement prévues dans le PAL). Si nous ne pouvons que nous réjouir de la dynamique que cela procure à La Tène, il faut mécaniquement que les structures dédiées soient adaptées en conséquence, et ceci avec un minimum d'anticipation.

En conséquence, les Vert·e·s de La Tène souhaiteraient que le Conseil Communal s'exprime sur les actions entreprises pour combler ce manque, ainsi que sur l'échéance de leur mise en place. Je vous remercie de votre attention. »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cette notion de places disponibles en parascolaire et préscolaire revient régulièrement dans les discussions du Conseil communal depuis plusieurs années maintenant. Nous rencontrons régulièrement la structure d'accueil des Moussaillons qui est l'actrice principale sur notre territoire dans les prestations de préscolaire et de parascolaire.

Pour le préscolaire, la loi sur l'accueil des enfants fixe un taux de couverture de 30%. Au 31 décembre 2020, le Canton présentait une couverture de 30,8% et la commune de La Tène une couverture de 29,4% avec 60 places pour 204 enfants. Pour le parascolaire, la loi fixe un taux de couverture de 20%. Le Canton offre une couverture de 21,8% et la commune de La Tène une couverture de 27,47% avec 139 places pour 506 enfants. En 2021, 7 enfants de plus ont été scolarisés dans notre commune.

Même si les taux de couverture demandés par la loi sont atteints aux niveaux cantonal et communal, il est vrai qu'il existe une demande croissante de cette prestation sur notre territoire. Nous sommes conscients qu'il y a des actions à mener pour résoudre cette situation et le Conseil communal est actif dans ce domaine. Toutefois, il faut savoir que le subventionnement des places supplémentaires de préscolaire et parascolaire n'est pas garanti d'office, sachant que les quotas légaux sont déjà satisfaits. Cela doit faire l'objet de discussion avec les services cantonaux.

Une motion du Conseil général est à l'étude et porte sur la mise en place du projet MAE sur le territoire communal. Une réponse à cette motion sera probablement adressée lors de la séance du Conseil général du 16 juin 2022.

Nous avons déjà rencontré la structure d'accueil des Moussaillons concernant la rentrée d'août 2022 et nous n'avons pas de solution à proposer pour de nouveaux locaux à cet horizon très court. Les locaux actuels atteignent leurs limites d'accueil.

Enfin, le Conseil communal ne peut envisager des places supplémentaires qu'à l'horizon de la rentrée 2024 voire 2025. Des projets étaient prévus pour une réalisation plus rapide, soit la rentrée 2023, mais n'ont finalement pas pu se concrétiser, faute d'ouverture et de volonté concrète de la tierce partie.

La population augmente, la démographie change peut-être aussi et notre territoire est en recherche de places pour l'accueil des jeunes enfants en dehors des horaires scolaires. C'est un fait et le Conseil communal apportera des solutions concrètes dans un avenir très proche. La rénovation du collège des Tertres est une première mesure pour augmenter le nombre de classes et d'autres projets suivront.

Le Conseil communal est conscient que cette réponse n'est pas satisfaisante pour les parents qui ont des besoins au mois d'août de cette année. Nous y travaillons pour apporter des solutions pérennes. Je vous remercie de votre attention. »

10. Lettres et pétitions

Néant.

Communications du

a. Conseil communal

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les animations des parcours Vita des communes de Hauterive, La Tène et Saint-Blaise par des coaches sportifs poursuivent leur programme. Ce week-end, c'est à Saint-Blaise que vous êtes toutes et tous convié-e-s à découvrir ou redécouvrir le parcours Vita des Fourches ce samedi 26 mars à 14h30. »

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, suite à la séance de Conseil intercommunal de l'éorén d'hier soir, je vous informe que j'ai été élu au comité scolaire, qui est le comité exécutif du syndicat, en remplacement de Claude Guinand, démissionnaire de son poste.

En conséquence, il sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général la nomination d'un troisième conseiller général afin de me remplacer aux séances du Conseil intercommunal de ce syndicat puisque la commune de La Tène possède trois sièges. Il faudra donc vous concerter d'ici là pour désigner quel parti proposera le candidat. Je vous remercie pour votre attention. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous livre une petite information : les Conseils généraux des communes d'Enges et de Saint-Blaise ont accepté la fusion. La commune d'Hauterive votera lundi prochain.

Le Conseil communal est sensible à la détresse des ukrainien-ne-s ayant fui le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine. Des solutions ont donc été trouvées afin d'accueillir ces personnes.

Aujourd'hui, grâce à l'appui et à la générosité de personnes volontaires et de nos employés communaux, nous pouvons mettre à disposition deux appartements meublés qui étaient inoccupés. Nous sommes également en train de mettre aux normes l'abri PC de 220 places sous le collège.

Les personnes souhaitant apporter leur aide pourront trouver des informations sur le site des communes (comme la nôtre) ou du Canton. Merci. »

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la transition est quelque peu difficile. J'ai deux sujets à aborder, qui paraissent bien futiles par rapport à ce qui vient d'être dit.

Le 12 juin prochain se déroulera la Gratifieria, qui sera à nouveau organisée après s'être arrêtée durant la période de crise sanitaire. Nous sommes à la recherche de bricoleuses et bricoleurs afin de renforcer nos rangs. En effet, la Gratifieria sera complétée d'un Repair Café et nous cherchons une personne à même de pouvoir diagnostiquer les appareils en panne. Si vous connaissez ce genre de personne dans votre entourage, vous pouvez volontiers lui suggérer d'écrire à gratifieria.latene@gmail.com. Un appel sera également adressé au travers des médias.

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation de l'usage du domaine public, nous recherchons des bénévoles. La recherche paraîtra également au travers des médias et nous verrons si nous obtenons plus de succès lors de ce deuxième essai. Merci. »

La présidente : « Mesdames, Messieurs, si vous êtes d'accord de faire une minute de silence pour l'Ukraine, je vous demanderais de vous lever. Je vous remercie. »

– Minute de silence –

b. bureau du Conseil général

Néant.

11. Divers

Ted Smith (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, s'agissant des manifestations, je vous informe que le PLRT reprendra l'organisation de la chasse aux œufs, le deuxième jour de Pâques, soit le lundi 18 avril. La chasse aux œufs se déroulera dans la forêt de La Tène, sous le couvert de la pétanque.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h10. »

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

La présidente,

Secrétaire,

M. Calame



Commune de La Tène

Avenir camping Appel à investisseurs





Critères d'évaluation

- Critère essentiel : projet basé sur un DDP et respect du périmètre du DDP
- Capacité d'investissement et stabilité financière
- Aspect novateur
- Impression générale du dossier



Critères d'évaluation

- Montant de l'offre financière (rente annuelle sans le port)
- Concept de transition (perte de revenu/traitement des résidents/date de reprise)
- Tourisme de passage à favoriser
- Aspects écologiques du concept (énergie, biodiversité, mobilité)



Critères d'évaluation

- Entretien des espaces publics
- Offre touristique abordable
- Impression générale du projet
- Expériences et références